COMMUNE DE FLÉRÉ LA RIVIÈRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR :

1. **Subvention FAR 2024 :**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les travaux de remplacement des anciens foyers lampes du centre-bourg et du lotissement des Bornais au titre des travaux éligibles au FAR 2024.

2. **Numérotation des lieux-dits pour le déploiement de la fibre :**

Pour le déploiement de la fibre, chaque habitation doit avoir un numéro et un nom de rue ou lieu-dit, le Conseil Municipal décide d'attribuer la numérotation nécessaire.

3. **Tarif assainissement de la redevance SAUR :**

Les tarifs concernant la part communale de la redevance assainissement sont reconduits pour l'année 2024.

4. **Fonds de concours voierie 2023 de la CdC :**

Le conseil donne son accord pour un montant de participation de la commune à hauteur de 30% du montant TTC, des travaux prévus sur la route communautaire de Marnot.

5. **Avis sur le programme régional de santé 2023-2028 :**

Le Conseil municipal approuve la décision du Conseil Départemental concernant le programme régional de santé Troisième génération (PRS3) en région Centre Val de Loire.

6. **Garantie d'emprunt de l'OPAC :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour être garant de la ligne de prêt renégociée par l'OPAC 36.

7. **Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :**

Le Conseil décide d'accepter la proposition de l'AMI et désigne Madame Armelle TREPPOZ pour exercer la mission de référent déontologue des élus de la commune.

8. **Questions diverses :**

- Le Conseil a été informé de la création de l'association « Familles Rurales de Fléré la Rivière » au Tiers-Lieu

- Le repas des Anciens âgés de plus de 70 ans, offert par la commune de Fléré-la-Rivière aura lieu le dimanche 15 octobre. Toutes les autres personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la Mairie. Le Conseil a retenu un menu parmi les propositions de Mr DOEUFF Mathieu.
  Les personnes concernées seront invitées par les conseillers municipaux

- Le conseil a retenu le vendredi 20 octobre à 14h pour l'établissement du calendrier des fêtes 2024

Michel BRAUD,

Maire

MAIRIE de FLÉRÉ-LA-RIVIÈRE (Indre)